

MARIAGE

DOSSIER DE MARIAGE

Il convient d'adresser un courrier en mairie mentionnant l'identité des futurs époux ainsi que la date et l'heure souhaitée.

Il sera également nécessaire de vous présenter au secrétariat de mairie afin de retirer le dossier de mariage.

Le dossier de mariage complet devra obligatoirement être déposé en Mairie au moins deux mois avant la date envisagée du mariage.

Pièces à fournir par chacun des futurs époux :

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- UN extrait d'acte de naissance de moins de trois mois à la date du mariage
- Une attestation de domicile de moins de trois mois ou une attestation de domicile sur l'honneur
- Un certificat de contrat de mariage émanant du notaire (si contrat).
- La liste des témoins de mariage (noms - prénoms - date et lieu de naissance - profession - domicile) et une photocopie de leurs pièces d'identités (les témoins doivent obligatoirement être majeurs)
- D'autres pièces peuvent être demandées selon les cas.

Pour les étrangers, se renseigner à la Mairie.

DEMANDE DE CERTIFICAT DE MARIAGE

Pour obtenir un extrait ou une copie intégrale d'acte de mariage, une demande doit-être faite auprès de la mairie du lieu de célébration du mariage.

La demande doit préciser la date de l'acte ainsi que les noms et prénoms des demandeurs.

Pièces à fournir :

- photocopie du livret de famille ou d'une pièce d'identité